

Date de dépôt : 8 novembre 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition pour le droit au sommeil et à la jouissance du petit parc de la rue Voltaire en toute sécurité pour les habitants du quartier

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 février 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, les habitants du quartier, compte tenu du bruit intempestif fait par les squatteurs du parc, du trafic de drogue au vu et au su de tout le monde, de la transformation d'un lieu public en poubelle et du sentiment d'insécurité que tout cela engendre;

nous demandons :

- le maintien de l'ordre public dans le square et aux alentours;*
- la lutte contre le bruit nocturne et la criminalité de rue;*
- une approche différente et responsable du problème des SDF incluant un déplacement dans des lieux appropriés.*

N.B. : 12 signatures

M^{me} Odile Seidel

Rue du Vuache 3

1201 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le petit parc de la rue Voltaire est désormais clôturé et fermé la nuit. Cet élément, joint aux nombreux passages effectués par les services de police, à l'appui des forces engagées dans l'opération « Mousquetaires », ainsi qu'à la présence d'agents de la police municipale (APM), font que le niveau de sécurité du parc s'est amélioré.

Les anciens usagers du parc Voltaire se sont par ailleurs déplacés dans le parc Galiffé et les rues avoisinantes. Pour y faire face, une surveillance accrue a été mise en place par les gendarmes du poste de la Servette, par les forces de l'opération « Mousquetaires », ainsi que par les APM.

S'agissant du parc Galiffé, une solution pour les habitants du quartier pourrait consister à l'occuper davantage, notamment en y organisant des manifestations. Toutefois, le Conseil d'Etat demeure conscient que ces occupations « citoyennes » de lieux publics sont temporaires et n'ont lieu qu'à certaines périodes de l'année; elles ne suffisent donc pas pour permettre leur pleine réappropriation par les habitants.

La sécurisation de l'espace public demeure ainsi plus que jamais une priorité et fait partie des axes de la politique sécuritaire que le canton entend développer, notamment suite à l'élaboration récente par le Conseil d'Etat et le Ministère public de la politique commune en matière de lutte contre la criminalité pour les années 2012 à 2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER